

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 6 de M. G.-N. Jelk et de 34 cosignataires lui demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (Pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles). Le postulat relève en particulier l'intérêt de la population pour les berges de la Sarine.

Réponse du Conseil communal

Afin de répondre au présent postulat, il a été nécessaire de procéder à une analyse de l'état du chemin existant, des règles relatives aux chemins pédestres et aux itinéraires VTT ainsi que de la question de la revitalisation des berges de la Sarine.

Le chemin existant peut être emprunté en site propre sur la majeure partie du parcours. Il a été sécurisé pour les promenades pédestres par la pose de mains courantes et l'assainissement de certains passages. Il présente néanmoins des caractéristiques de forts dénivelés et de passages étroits à certains endroits. Le seul secteur où la promenade cohabite avec le domaine routier se situe entre la promenade de la Maigrauge, au niveau de la jonction avec la promenade du Barrage, et le pont du Milieu, côté place du Petit Saint-Jean via le chemin de la Motta et le terrain des Grandes-Rames.

A propos du cheminement piéton, le secteur décrit comme manquant pour garantir l'intégralité de l'itinéraire en site propre est celui qui se situe entre le pont de Saint-Jean et le pont du Milieu. Concernant l'itinéraire VTT, il convient d'admettre que les règles à respecter pour assurer une cohabitation avec les randonneurs sont lourdes, particulièrement dans le contexte du parcours analysé. En effet, la largeur minimale nécessaire, de 2,50 mètres, imposerait d'importants travaux en flanc de falaise et dans les passages pourvus actuellement d'escaliers.

Sous l'angle de la revitalisation des berges, l'itinéraire retenu par le présent postulat met en évidence des enjeux certains en termes de paysage, de biodiversité et de promenade au bord de l'eau, principalement en ce qui concerne la portion située entre les ponts de Saint-Jean et du Milieu. En effet, la situation impose également de réfléchir à la revitalisation de ce secteur de la rivière, sachant qu'il a fait l'objet d'une correction au cours des siècles précédents, sous la forme d'un endiguement rigoureux portant atteinte de façon lourde, à sa biodiversité notamment. Dans ce sens, le Conseil communal a inscrit au budget 2012, dans le compte d'investissement, un montant de 50'000 francs. Ce montant est destiné à financer des études destinées à développer un projet cohérent qui saura réaliser une synthèse. Pour rappel, il s'agissait du paysage de la biodiversité et de la promenade au bord de l'eau.

Il convient de souligner que ces thèmes, au service de la 'Nature en ville', font partie intégrante des objectifs admis dans la révision du PAL.

Revenant sur le secteur qui ne se trouve pas en site propre, des questions émanant du Conseil général ont déjà été posées ces dernières années évoquant une solution de galerie ancrée dans la falaise. Si cette solution est techniquement possible, elle met en évidence le problème de son intégration dans le patrimoine bâti et de son coût élevé devisé en 2004 à 500'000 francs, sans tenir compte des exigences liées aux VTT. Dans ce sens, l'étude d'une passerelle avait été avancée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Le thème du franchissement à la hauteur des Grandes-Rames sera dès lors pris en compte dans les études citées ci-dessus.

Le chemin actuel répond, en termes de sécurité, aux exigences des chemins pédestres. Par contre, son adaptation pour permettre une cohabitation entre piétons et VTT est non seulement techniquement difficile à réaliser mais également très onéreuse. S'agissant du franchissement de la Sarine entre le pont de Saint-Jean et le pont du Milieu, ce thème sera pris en compte et traité dans le cadre de l'étude susmentionnée, financée par le compte d'investissement 2012 de 50'000 francs, étant précisé que celle-ci pourra débiter dès 2013, simultanément aux réflexions qui porteront sur la revitalisation de cette portion de la Sarine."